VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET « MOROSITE » DE LA JUSTICE

Corina VELEANU, Andressa BITTENCOURT*

Abstract: *This paper aims at offering a legilinguistics and contrastive approach to the evolution of some legal terms and phrases in the field of gender violence in English and Romance languages. A more particular focus is given to terms, phrases and structures used in Brasil and Latin America, as well as to sociolinguistic relations with terms outside the scope of gender violence, such as "morosidade da justiça". Different types of discourses (media, public authorities, victims) are explored in order to shed more light on the interdependence underlying the evolving interaction of various participants to communication acts and the influence of the merchandisation of information on the legal environments within our consumption societies.*

Keywords : *legilinguistics, discourse, gender violence.*

I. Introduction

Dans cet article nous souhaitons donner un aperçu jurilinguistique de l'emploi ainsi que de l'évolution de quelques syntagmes et concepts juridiques qui entourent le phénomène de la violence contre les femmes, en anglais et dans les langues romanes. Notre approche est comparative, diachronique par moments, et vise à observer les changements subis par ces éléments jurilinguistiques dans les différentes langues-cultures juridiques abordées. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux évolutions de ces notions et syntagmes au Brésil et en Amérique Latine, ainsi qu'aux relations d'interdépendance sociolinguistique qu'ils entretiennent avec d'autres notions et syntagmes juridiques, comme par exemple « la morosité de la justice » brésilienne ou « feminicidío » au Mexique. Au Brésil les médias parlent de *morosidade juridica* et de *morosidade politica:* ce sont des termes de spécialité, juridique et politique, opaques aux non-initiés, appartenant au registre soutenu. La morosité est un euphémisme[1] dans ces langages de spécialité du portugais du Brésil, apparentée à la lenteur, à la monotonie aussi, sème retrouvé en français et qui complète la liste des attributs de ce nom perçu comme une disposition à la tristesse[2]. A noter que ce nom commun appartient exclusivement au langage général en français. Les traductions relevées sur Linguee confirment le caractère euphémistique du terme : lourdeur, longueur, lenteur, durée, durée prolongée. Uniquement l'aspect temporel est pris en compte par la majorité des traducteurs en français dont les textes sont issus du site web eur-lex.europa.eu, et une seule fois est remarquée la prise en considération des difficultés sous-entendues par ce

* Université Lumière Lyon 2, corina.veleanu@univ-lyon2.fr. Université Catholique de Lyon, abittencourt@univ-catholyon.fr

[1] « 1. Qualidade de moroso.2. Vagar, lentidão. (latim morosus, -a, -um) Moroso:1. Lento; vagaroso.2. Demorado moroso», in *Dicionário Priberam da Língua Portuguesa* [em linha], 2008-2013, https://www.priberam.pt/dlpo/moroso [consultado em 11-02-2017]. «Morosidade», in Dicionário Priberam da Língua Portuguesa [em linha], 2008-2013, https://www.priberam.pt/dlpo/MOROSIDADE [consultado em 11-02-2017].

[2] « A. Disposition, habituelle ou passagère, à la tristesse, au mécontentement. B. Caractère triste, ennuyeux, monotone (de quelque chose). Empr. au lat. morositas, -atis «humeur chagrine», dér. de morosus » http://stella.atilf.fr/

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

terme (« la lourdeur des risques… »[1]) En ce qui concerne les traductions en anglais, on constate le même phénomène de préférence et limitation sémantique : *the length, lengthy, a long procedure*, et même *it takes some time*[2]. Ces termes sont repris et employés dans des contextes médiatiques, et nous sommes, ainsi, face à un exemple flagrant du « découpage » de la réalité par les médias dont parle J. Baudrillard[3] et qui exprime l'imposition d'une image édulcorée d'une réalité qui se décline sous des formes d'une violence extrême: assassinats, viols, impunité, violence institutionnelle, illégalités.

Les caractéristiques du discours de la *morosidade* de la justice brésilienne sont le manque de précision, le maintien d'une stratégie d'évitement, le non-dit, l'euphémisation, l'emploi de stéréotypes. Les participants au discours (destinateurs et destinataires) au sujet de la *morosidade* sont les autorités - les artisans de la *morosidade* en pratique -, les médias – les véhicules langagiers de la *morosidade,* et les femmes - victimes de la *morosidade* en tant que réalité juridique, politique et linguistique, subissant les faits et la langue qui les parle. Il est possible de déceler trois discours différents: lorsque les médias s'adressent aux victimes et aux autorités (directement – interviews, critiques) ou indirectement (informations) ; ou bien lorsque les victimes et leurs défenseurs s'adressent aux autorités et aux médias (directement – déposer plainte, dénoncer) ; et finalement, lorsque les autorités s'adressent aux victimes et aux médias (dans le cadre des procédures, dans des interviews, communiqués de presse, etc.).

A travers ces trois types de discours, on observe la présence de trois champs lexicaux, souvent co-existants chez la même catégorie de locuteurs, ceci étant source d'ambiguïté - notamment dans le discours des autorités: un lexique positif, contenant des syntagmes par exemple dans « Lava jato » ou « laver la voiture », qui est une vaste opération judiciaire, rappelant la célèbre opération anti-mafia *Mani Pulite* en Italie dans les années 1990, utilisant le conditionnel présent afin de brosser un univers de solutions possibles; un lexique négatif qui parle de défaillance, d'impunité, de révolte ; et un lexique faux-positif, marquant une rhétorique dépréciative et centrée autour des termes tels que *espérer, flexible, « buscar/fazer o possivel »*. En analysant les fonctions performatives de ce dernier, on trouve plusieurs effets illocutoires - dissuader les femmes victimes, empêcher le dépôt de plainte, réduire l'importance du crime, disculper et déresponsabiliser les autorités, etc.- ainsi que trois catégories d'effets perlocutoires: des effets psychologiques négatifs (humiliation, découragement) et positifs (révolte) ; des effets sociaux négatifs (manque de confiance dans les autorités et dans la justice) et positifs (la dénonciations dans la presse, la création d'associations pour la protection des droits des femmes victimes, des « communautés émotionnelles »[4] (Max Weber), des campagnes de sensibilisation) ; des effets juridiques négatifs (le renforcement de la « morosité » de la justice, de l'impunité, de la corruption, le brouillage de la distinction entre coupables et innocents) et positifs (de nouvelles lois, de nouveaux concepts et de nouvelles structures juridiques qui apparaissent).

[1] « Todavia, tendo em conta a morosidade e os riscos de imprecisão de tal abordagem, reveste-se de igual importância garantir… » / « Néanmoins, compte tenu de la lourdeur et des risques d'imprécision d'une telle approche, il importe également de garantir », eur-lex.europa.eu

[2] Linguee, eur-lex.europa.eu

[3] Baudrillard, J., *La société de consommation*, Editions Denoël, 1970.

[4] Weber, M., *Économie et société*, Plon, Paris, 1971.

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

II.Analyse

1) Le positif :

Parmi les exemples analysés, plusieurs relèvent d'un champ sémantique positif, au niveau des termes, des syntagmes ou de la syntaxe. Ainsi, l'emploi du conditionnel présent par le juge de la ville de Teresina dans un entretien avec la presse introduit une connotation positive dans le discours des autorités qui s'adressent aux médias : « Se houvesse outro juiz poderíamos conseguir agilizar o andamento das ações. Conseguiríamos julgar processos, realizar audiências e atender as partes. »[1] (en traduction : « S'il y avait un autre juge nous pourrions réussir à donner un rythme plus rapide aux actions en justice. Nous réussirions à juger des procès, faire des auditions et s'occuper des parties. ») Le proverbe « Em briga de marido e mulher ninguém mete a colher! »[2] (en traduction : « dans une dispute entre mari et femme, personne ne doit mettre la cuiller ») et qui signifie l'interdiction d'intervenir dans une dispute conjugale a été repris par l'association *Mete A Colher,* qui lutte contre la violence contre les femmes, et reformulé dans le slogan: « Em briga de marido e mulher aqui você mete a colher! » (en traduction : « dans une dispute entre mari et femme, ici c'est vous qui mettez la cuiller ! ») qui sensibilise et responsabilise le public au sujet des violences conjugales. Le message est fort, dépassant la simple action de sensibilisation et visant le changement des mentalités profondément ancrées dans la société brésilienne, en passant par le détournement du proverbe et en allant contre la tradition de non-intervention dans les disputes conjugales. Par le fait d'inscrire le proverbe dans une temporalité autre que le temps immuable du mythe, un regard neuf est posé sur une réalité et qui neutralise ainsi la charge affective de la tradition qui pèse sur l'émotionnel et l'inconscient collectif, et ouvre la porte au changement.

2) Le faux positif et les euphémismes :

Une deuxième catégorie sémantique est celle des euphémismes, que G. Durand appelle « des mensonges vitaux » et qui maintiennent en place un système de croyances et de liens grâce auquel fonctionne le groupe social dans son ensemble.[3] Le verbe *espérer* est, ainsi, employé par Flávio Pascarelli, le juge qui préside au Tribunal de Justice d'Amazonas, dans un entretien avec la presse : « Segundo ela, mulheres vítimas de violência podem esperar que as medidas protetivas e julgamentos de agressores se

---

[1] http://g1.globo.com/pi/piaui/noticia/2013/04/teresina-acumula-5-mil-processos-de-violencia-contra-mulheres-diz-juiz.html

[2] http://meteacolher.com.br/

[3] « Une des convictions qui se dégage de notre enquête c'est qu'il faut réviser, lorsqu'il s'agit de compréhension anthropologique, nos définitions sectaires de la vérité. Là plus qu'ailleurs, il ne faut pas prendre notre désir particulariste d'objectivité civilisée pour la réalité du phénomène humain. En ce domaine les « mensonges vitaux » nous apparaissent plus vrais et valables que les vérités mortelles. Et plutôt que de généraliser abusivement des vérités et des méthodes qui ne sont strictement valables qu'au terme d'une rigoureuse psychanalyse objective inapplicable à un sujet pensant, et qui, une fois extrapolées, ne sont plus qu'inutiles et incertaines, mieux vaut essayer d'approcher par des méthodes adéquates ce fait insolite, objectivement absurde, que manifeste l'euphémisme fantastique et qui apparaît comme fondamental du phénomène humain. » Durand, Gilbert*, Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, 1992 p. 494.

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

resolvam em menos tempo. »[1] (en traduction : « selon elle, les femmes victimes de violence peuvent espérer que les mesures de protection et le jugement des agresseurs seront mis en place en moins de temps. ») Alors que la présence de ce verbe d'appartenance non juridique ferait partie intégrante du discours d'un non-initié, lorsqu'il se trouve dans le discours des autorités qui s'adressent aux médias, dans le contexte de la « morosité » de la justice brésilienne, ce mélange de termes juridiques et non juridiques remet en question la capacité réelle du producteur du discours juridique à agir sur le monde, et, donc, la performativité du discours juridique dans cette situation. Dans la même veine est remarqué la présence de l'adjectif *flexible* : « Conforme o Ministério Público Estadual, antes da Lei Maria da Penha entrar em vigor, os crimes de violência doméstica recebiam tratamento mais flexível pelo sistema de Justiça e eram resolvidos nos juizados especiais. O acusado pagava pena com serviços comunitários e outros. »[2] (en traduction : « conformément au Ministère Public de l'Etat, avant l'entrée en vigueur de la Loi Maria da Penha, les délits de violence domestique recevaient un traitement flexible de la part du système juridique et étaient résolus dans des juridictions spéciales. L'accusé payait pour sa peine par des services communautaires et autres. »)

Ce type de sanction n'est plus acceptée dans la loi Maria da Penha[3], qui a été modifiée dans son article 17 pour interdire les sanctions purement pécuniaires. Une fois de plus on remarque la présence du détournement d'une connotation positive (la flexibilité étant considérée comme une qualité dans nos sociétés réticulaire et en permanent mouvement), cette fois dans le discours des médias au public. Le syntagme « busca fazer o possível » (en traduction : « essaie de faire de son mieux ») participe de la même confusion entre le registre spécialisé et le registre non-spécialisé : « … o Ministério Público busca fazer o possível para dar resposta célere aos casos. »[4] (en traduction : « le Ministère Public essaie de faire de son mieux afin de donner une réponse rapide aux litiges. ») Dans le discours des médias au public il est observé une justification des failles du Ministère Public et la fragilité de la justice et de l'autorité publique deviennent apparentes à travers l'édulcoration discursive. L'emploi du verbe *amenizar* (en traduction : rendre plaisant, réduire/diminuer ce problème, le rendre plus agréable, mieux répondre à, mieux s'occuper de[5]) est aussi ressenti comme étranger au sens juridique et contextuel, ceci devenant encore plus visible lors d'un essai de

[1] http://g1.globo.com/am/amazonas/noticia/2016/08/no-am-47-mil-casos-de-violencia-domestica-sao-registrados-em-2016.html

[2] http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html

[3]« En mai 1983, la biopharmacienne Maria da Penha Fernandes dormait à poings fermés lorsque son mari tira sur elle, la laissant paraplégique à vie. Deux semaines après son retour de l'hôpital, il tentait de l'électrocuter. Le cas de Maria da Penha a traîné devant les tribunaux pendant 20 ans, tandis que son mari restait en liberté. Des années plus tard, à l'issue d'un jugement historique, la Cour des droits de l'homme a critiqué le gouvernement brésilien pour ne pas avoir pris des mesures efficaces en vue de poursuivre et de condamner les auteurs de violences domestiques. Suite à cela, le gouvernement brésilien a promulgué en 2006 une loi qu'il a dénommée de manière symbolique «la Loi Maria da Penha sur la violence domestique et familiale» ». http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2011/8/maria-da-penha-law-a-name-that-changed-society

[4]http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html

[5] «Tornar ameno, aprazível: "amenizar"» in *Dicionário Priberam da Língua Portuguesa* [em linha], 2008-2013, https://www.priberam.pt/DLPO/amenizar [consultado em 28-01-2017]

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

traduction de la phrase : « Para amenizar esse problema, o governo federal lançou o programa "Mulher, Viver Sem Violência" em março de 2013. »[1] (en traduction : « afin de diminuer ce problème, le gouvernement fédéral lança le programme « Femme, vivre sans violence » en mars 2013. ») Le choix du verbe est parlant, alors que la réalité exigerait des mesures visant l'éradication et non seulement la diminution de ce problème. Un autre exemple, tiré du discours des médias au public rapportant les paroles d'une défenseure officielle (représentante de l'autorité) des droits des femmes victimes, interpelle le lecteur par la présence du verbe *permitir* (permettre) qui pose la femme victime dans une relation de supériorité actantielle par rapport à l'agresseur, inversant, ainsi, les rôles dialogiques et, donc, les responsabilités : « Ainda segundo a promotora, o maior entrave consiste no fato da vítima permitir que o agressor volte a incomodá-la e não comunicar o acontecido às autoridades competentes. "É necessária a cooperação da mulher vitimizada, pois ao permitir que o agressor se reaproxime sem levar essa informação às autoridades competentes, a mulher se expõe a situação de vulnerabilidade, o que dificulta a atuação da rede de proteção". »[2] (en traduction : « Selon le défenseur des droits des victimes, le plus grand obstacle est le fait que la victime permet que l'agresseur retourne la déranger et ne communique pas ce qui lui est arrivé aux autorités compétentes. « Il faut la coopération de la femme victime, puisque en permettant que l'agresseur se rapproche sans apporter ces informations aux autorités compétentes, la femme s'expose à une situation de vulnérabilité, ce qui rend difficile le fonctionnement du réseau de protection. » ».) Cette confusion discursive, initiée par le défenseur des droits des victimes et rapportée au grand public par la presse, produit, comme effet perlocutoire, un renforcement des croyances qui responsabilisent exclusivement la femme en cas d'agression, le maintien du manque de confiance dans les autorités et en la justice en général de la part des femmes victimes et victimes potentielles, un climat d'irresponsabilité concernant le réseau de protection dont la réussite dépendrait des victimes. Ce cercle vicieux rendu apparent par le discours est maintenu en posant la victime comme principale responsable de ses malheurs.

L'euphémisme « incomodar » (en traduction : « déranger ») participe de la déresponsabilisation discursive des autorités non-sanctionnée par le discours médiatique, à l'intérieur d'une culture machiste et patriarcale influant sur la justice brésilienne. L'effet de ce mouvement est souligné par P. Braud : « Progressivement disparaît la capacité même de jugement moral puisque aucune norme, aucun critère de classement, aucun savoir n'a plus de sens. Ces cruautés n'ont pas seulement pour effet de détruire les repères symboliques de l'être humain, provoquant finalement son indifférence à vivre ou à mourir (Kertész); elles ont aussi pour fonction de « démontrer » l'infériorité identitaire des victimes. »[3] Nous sommes dans le cas concret où le Principe Responsabilité se trouve dilué dans le « nous » tout en déresponsabilisant l'individu: la femme-victime est partie du groupe social, du processus de justice et de déclenchement de l'action judiciaire, elle est, de surcroît, directement impliquée dans le crime, alors la responsabilité se trouve implicitement et tout naturellement partagée. Les véritable responsables – les autorités en général, en tant que symbole, ou le policier qui refuse d'enregistrer le dépôt de plainte, le juge qui refuse de traiter le dossier, le défenseur officiel qui édulcore son discours - sont moins coupables, dans une

[1] http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/12/151209_obstaculos_violencia_mulher_rm
[2] http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html
[3] Braud, P., *Violences politiques,* Seuil, 2004, p.189.

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

relativisation de l'illégalité, de la légalité aussi, dans une dilution sans fin des devoirs et des principes.

3) Le négatif

Les structures verbales en « non- » sont l'exemple le plus visible de l'affirmation des aspects négatifs de la « morosité » de la justice brésilienne : « as medidas protetivas não estão sendo cumpridas pela Justiça »[1] (en traduction : « les mesures de protection ne sont mises en œuvre par la Justice »), « A medida protetiva não funciona na prática. Na maioria das vezes os agressores não são punidos. »[2] (en traduction : « la mesure de protection ne fonctionne en pratique. Dans la majorité des cas les agresseurs ne sont pas punis. »). Des structures paradoxales, comme par exemple, « A mulher fica em estado de vulnerabilidade quando está sobre a proteção do estado. »[3] (en traduction : « la femme est dans un état de vulnérabilité lorsqu'elle est sous la protection de l'Etat ») se retrouvent dans le discours d'une coordinatrice d'une ONG pour la défense des femmes qui dénonce cet état de faits. Les noms à connotation négative (« vulnerabilidade », « machismo ») viennent compléter le tableau sémantique qui décrit ce phénomène, à côté de l'emploi des euphémismes : « Machismo no Judiciário pode limitar impacto de lei do feminicídio »[4] - ici, le verbe *poder* (pouvoir) exprime une réalité quotidienne. Le lien direct entre la caractéristique socio-culturelle et le juridique est établi dans le titre même de l'article de la BBC, qui continue son analyse : « Os agentes públicos – da polícia e até do judiciário – são membros de uma sociedade machista. E reproduzem esses estereótipos às vezes no atendimento dessas mulheres. Falta uma capacitação desses agentes. »[5] (en traduction : « les agents publics – de la police jusqu'au judiciaire- sont membres d'une société machiste.

Et ils reproduisent ces stéréotypes lorsqu'ils s'occupent de ces femmes. Il manque une formation à ces agents. ») L'enquête policière et judiciaire relève d'une violence psychologique contre la femme victime, comme le montre le discours d'une défenseure des droits des femmes aux médias: « Muitas vezes, eles fazem perguntas absurdas de busca de detalhes que é impossível elas recordarem. É um tipo de violência que há um mecanismo psicológico de querer esquecer, querer apagar. E eles tratam essa mulher como se ela não fosse digna de crédito. Ela acaba tendo a responsabilidade de provar que não está ali mentindo. »[6] (en traduction : « Souvent, ils posent des questions absurdes pour chercher des détails desquels il est impossible qu'elles se souviennent. C'est une sorte de violence qui est régie par un mécanisme psychologique de vouloir oublier, vouloir arrêter. Et ils traitent cette femme comme si elle n'était pas crédible. Elle finit par avoir la charge de prouver qu'elle n'a pas menti. ») Les aspects émotionnel, social, juridique s'y trouvent mélangés, tout étant affecté par ce phénomène de la morosité de la justice. Ceci est bien visible dans le discours d'une victime aux médias : « A sensação é muito dolorosa. O sentimento muitas vezes é de revolta. O estado e o judiciário são tão falhos que não dão atenção a esses casos. Os agressores

[1] http://g1.globo.com/pi/piaui/noticia/2013/04/teresina-acumula-5-mil-processos-de-violencia-contra-mulheres-diz-juiz.html
[2] *Ibid.*
[3] *Op.cit.* note 19.
[4] http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/03/150307_analise_lei_feminicidio_ms
[5] http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/12/151209_obstaculos_violencia_mulher_rm
[6] *Ibid.*

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

ficam impunes e isso dá abertura para que outras agressões sejam praticadas. »[1] (en traduction : « La sensation est très douloureuse. Maintes fois le sentiment est celui de la révolte. L'état et le judiciaire sont tellement incapables qu'ils ne prêtent pas attention à ces affaires. Les agresseurs restent impunis et ceci ouvre la voie à d'autres agressions. ») Dans le discours révélateur de cette femme victime on distingue clairement le *pathos* et la sphère affective avec l'adjectif « dolorosa », l'*ithos* ou la sphère éthique avec le nom « revolta », le *noumikos* et la sphère juridique à travers l'adjectif « impunes », le nom « o judiciario », l'adjectif « falhos », et la *polis* ou la sphère politique (cf. Arendt, la vie dans la cité), avec le nom « o estado ». Pour la victime, sa place dans la société (en tant qu'individu, en tant que membre du groupe social) sous tous ses aspects est remise en question. La société entière est affectée à tous les niveaux, d'où l'importance de l'« humanisation » du discours des médias, car, à travers la souffrance individuelle, se révèle le malaise de la société entière, dans sa globalité complexe et sensible, ce que de simples statistiques ne sauraient jamais faire.

La responsabilité de l'individu apparaît idéalement comme constitutive de la responsabilité collective, alors que la responsabilité du groupe se reflèterait dans chaque individu. Se pose ici la question des rapports entre l'individu, le discours et la société. Dans son ouvrage *La société des individus,* N. Elias parlait en 1939 de l'*homo clausus*, de l'individu isolé qui est l'individu du *je* sans *nous,* ainsi que des « transformations de l'équilibre nous-je » qui allait mener vers « une nouvelle éthique universelle », « un nouveau sens de la responsabilité à échelle mondiale en ce qui concerne le sort des individus dans la misère »[2]. En 1979 Hans Jonas s'inquiétait du paradoxe du discours sur la solidarité qui engendre une déresponsabilisation : « Tout se passe comme si la multiplication des occurrences de victimisation suscitait une exaltation proportionnelle de ce qu'il faut bien appeler une résurgence sociale de l'accusation. Le paradoxe est énorme : dans une société qui ne parle que de solidarité, dans le souci de renforcer électivement une philosophie du risque, la recherche vindicative du responsable équivaut à une déculpabilisation des auteurs identifiés des dommages. »[3] La recherche du coupable approfondit la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave, renforce la violence, et rend la responsabilité plus diffuse, déplaçant l'accent sur la société dans son ensemble (culture machiste, morosité de la justice, etc.) dans un mouvement d'abstractisation de la responsabilité. Les médias se révèlent être des constructeurs de sens et des vecteurs d'opinion, dont la fonction se trouve faussée par les nécessités de la société de consommation. Comme le remarquait Umberto Eco : « … la logique de l'industrie de l'information consiste à vendre de l'information, si possible dramatique. »[4], alors que le but du message qui devrait transmettre l'information est détourné vers la consommation : « …message de consommation du message, de découpage et spectacularisation, de méconnaissance du monde et de mise en valeur de l'information comme marchandise… »[5]. La marchandisation de l'information transforme les relations entre les différents participants à l'acte de communication : l'accent n'est plus mis sur le destinataire (comme cela était le cas dans l'ancien paradigme de la presse envisagée

[1] http://g1.globo.com/pi/piaui/noticia/2013/04/teresina-acumula-5-mil-processos-de-violencia-contra-mulheres-diz-juiz.html
[2] Elias, N., *La société des individus*, Fayard, 1987, p.222.
[3] Jonas, H., *Le Principe Responsabilité*, Flammarion, 1991, p. 59.
[4] Eco, U., « Penser la guerre » in *Cinq questions de morale*, Editions Grasset & Fasquelle, 2000 pour la traduction française, p. 22.
[5] Baudrillard, J., *op.cit.,* p. 188.

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

comme moyen d'information du public) mais sur le destinateur, sur le producteur du message qui devient vendeur d'information, donc potentiel récepteur du profit. Sans aller si loin que d'affirmer la visée altruiste de la presse d'antan, on remarque néanmoins une confusion entre la fonction référentielle (centrée sur le message) et la fonction conative (orientée vers le destinataire), confusion renforcée par la présence croissante du sensationnalisme qui met en avant la fonction émotive du langage (propre à l'émetteur du message). P. Charaudeau met en garde contre le formatage des esprits et pose la question du positionnement éthique de la presse dans les sociétés démocratiques : « … un discours journalistique qui ne peut prétendre ni à un récit historique ni à des explications scientifiques, et qui, de surcroît, par sa tendance à la surdramatisation et à l'essentialisation événementielle, produit un effet de *formatage* des esprits qui consiste à faire croire que ce qui s'innove devient phénomène […] Alors, quelle éthique est possible dans une démocratie qui a besoin d'une opinion citoyenne raisonnablement informée ? »[1] L'humanisation du traitement des informations par les médias devient, ainsi, essentielle, de la même manière que la proscription du sensationnalisme en tant que manière de s'adresser au public : « La vérité des média de masse est donc celle-ci : ils ont pour fonction de neutraliser le caractère vécu, unique, événementiel du monde, pour substituer un univers multiple de media homogènes les uns aux autres en tant que tels, se signifiant l'un l'autre et renvoyant les uns aux autres. A la limite, ils deviennent le contenu réciproque les uns des autres - et c'est là le « message » totalitaire d'une société de consommation. »[2]

L'observation de J. Baudrillard est plus que jamais d'actualité : « Derrière la « consommation d'images » se profile l'impérialisme d'un système de lecture : de plus en plus ne tendra à exister que ce qui peut être lu (ce qui doit être lu : le « légendaire »). Et il ne sera plus question alors de vérité du monde, ou de son histoire, mais seulement de la cohérence interne du système de lecture. […] C'est ainsi qu'à un monde confus, conflictuel, contradictoire, chaque medium impose sa propre logique plus abstraite, plus cohérente, s'impose, lui, medium, comme message, selon l'expression de McLuhan. Et c'est la substance du monde morcelée, filtrée, réinterprétée selon ce code à la fois technique et « légendaire » que nous «consommons ». Toute la matière du monde, toute la culture traitée industriellement en produits finis, en matériel de signes, d'où toute valeur événementielle, culturelle ou politique s'est évanouie. »[3]

III. Conclusion

Les médias participent activement à la construction de nos perceptions de la réalité. Rosa Rodríguez Cárcela de l'Université de Séville remarque la relation étroite qui existe entre les médias et les innovations linguistiques dans le domaine de la violence domestique, qui retrace l'évolution de la réalité socio-juridique du « crime passionnel » vers une autre réalité juridico-linguistique qui est celle de la « violence de genre », la « gender violence » ou « violencia de genero »[4]. On observe le mouvement

[1] Charaudeau, P., « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Communication* [En ligne], Vol. 27/2 | 2010, mis en ligne le 14 août 2012, consulté le 14 juillet 2017.
[2] *Ibid.,* p.189.
[3] *Op. cit..,* p.190.
[4]« Dentro de la temática relacionada con el crimen, el denominado no hace muchos años en los medios de comunicación como crimen pasional, es uno de los conceptos que ha experimentado una evidente evolución en su tratamiento periodístico, debido a que este tema se ha convertido en

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

de déspécialisation du syntagme juridique « crime passionnel », qui quitte son domaine d'appartenance exclusive[1] et entre dans le domaine de spécialité du discours médiatique, pour se respécialiser en tant que syntagme journalistique propre aux journaux de sensation. Afin de répondre au besoin de se détacher du sensationnalisme ainsi que de l'euphémisation impliqués par le syntagme « crime passionnel », l'anthropologue Marcela Lagarde y de Los Ríos de l'Universidade Nacional Autónoma do México (UNAM) utilisa en 1998 pour la première fois un nouveau terme, celui de « feminicídio »[2] pour décrire les assassinats de Ciudad Juarez. De l'espagnol du Mexique, le terme passa dans le portugais brésilien pour désigner des « crimes de ódio extremo e específico contra mulheres »[3] (en traduction : « des crimes de haine extrême et spécifiques contre les femmes »). Le terme trouve ses origines premières en anglais, ayant été créé par la chercheuse féministe sud-africaine Diana Russell en 1992[4], qui a repris et donné une force politique au terme « femicide » employé par l'auteure Carol Orlock dans les années 1970[5] et qui mena, en 1976 à la création du Tribunal international des crimes contre les femmes ; il a dû attendre la fin des années 1990[6] et plus particulièrement le début des années 2000 avant de devenir connu dans d'autres régions du monde. En 2003 Lagarde est élue député fédérale du Mexique et met en place la Commission Spéciale du Féminicide afin d'enquêter sur les assassinats des femmes à Ciudad Juarez, ce qui contribue à la propagation linguistique de ce terme.

La sociologue Marisa Sanematsu insiste sur l'aspect culturel de ce terme qui représente avant tout « uma morte característica dos países latinos, marcados por sociedades histórica e culturalmente machistas e patriarcais. »[7] (en traduction : « une mort caractéristique aux pays latins, marqués par des sociétés machistes et patriarcales d'un point de vue historique et culturel. ») Loin de bénéficier de définitions juridiques

---

la actualidad en un problema social, jurídico y familiar de unas dimensiones que sobrepasan ampliamente la citada denominación, totalmente desfasada, anclada en el pasado y con unas connotaciones peyorativas que nada tienen que ver con un fenómeno que actualmente está considerado como violencia de género. La realidad es que este tipo de informaciones, donde una pareja mata a otra por celos, pasiones desatadas o por posesiones enfermizas, son delitos tipificados penalmente como asesinatos. El calificativo de pasional ha sido una tradición del periodismo de sucesos, al entender que tenía unas connotaciones muy concretas, que enmascaraba lo que era el maltrato y la violencia contra la mujer.» Rodríguez Càrcela, R., « Del crimen pasional a la violencia de género: evolución y su tratamiento periodístico », *Ámbitos*, Núm. 17, Sevilla, 2008, p.173.

[1] Cornu, G., *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris, 2005, p.13.

[2] http://www.bbc.com/portuguese/internacional-38183545

[3] *Ibid.*

[4] «I first heard this word 37 years ago in 1974 when a friend in London told me that she had heard that a woman in the United States was planning to write a book titled "Femicide". I immediately became very excited by this new word, seeing it as a substitute for the gender-neutral word "homicide." I first used the term femicide in public when I testified to the approximately 2,000 women from 40 countries who attended the first International Tribunal on Crimes Against Women, in Brussels, Belgium, in 1976.» http://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html

[5] http://www.feminicidio.net/documento/diana-russell-autora-del-t%C3%A9rmino

[6] «…well-known Mexican feminist scholar and Congresswoman Marcela Lagarde… chose to translate the term femicide into Spanish as feminicidio. […] However in 2005, Lagarde decided to change her definition of feminicidio. Because virtually all the femicides perpetrated in Juarez were, and still are, treated with impunity by the Mexican government and police, she added this factor to her definition.» http://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html

[7] http://www.bbc.com/portuguese/internacional-38183545

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

identiques, le féminicide, remplaçant le terme « homicide » considéré comme neutre (« gender-neutral ») par Diane Russell, est soumis à différentes interprétations qui varient en fonction de chaque contexte politique et social[1]. La définition première donnée par la chercheuse sud-africaine est « a hate killing of females perpetrated by males » (en traduction : « un crime de haine contre les femmes dont l'auteur est un homme »), pour ensuite évoluer de manière encore plus précise vers « the killing of females by males because they are female » (en traduction : « l'assassinat des femmes par des hommes parce qu'elles sont femmes. ») La terminologie précise (« female » à la place de « women ») est justifiée par la chercheuse qui souhaite inclure dans sa définition non seulement les femmes mais aussi les filles et les bébés de sexe féminin[2]. Cette nuance est perdue en français, ainsi que dans les autres langues romanes.

Ce travail pionnier de mise en mots d'une réalité touchant un nombre si grand de femmes dans le monde vient compléter le syntagme « sexual harassment » (« harcèlement sexuel ») employé pour la première fois par la juriste et professeure américaine Catharine MacKinnon en 1979[3]. En Amérique Latine seize pays possèdent aujourd'hui des lois contre le féminicide, le Brésil étant le dernier à adopter ce type de dispositif législatif en 2015[4]. Quant à l'utilisation du terme au Brésil, il apparaît que sa première occurrence date de 2008 (selon Google), un an après la création de la loi contre le féminicide au Mexique. Au mois de mars 2015 ce terme enregistra le plus grand nombre d'occurrences sur Internet, lorsque la présidente Dilma Rousseff promulgua la loi. L'existence d'un terme et d'une loi spécifiques aux assassinats contre les femmes met ce phénomène en lumière tout en requérant l'attention des autorités. L'impact en droit international se fit sentir rapidement et dans les statistiques des organisations internationales les homicides ont commencé à être séparées des féminicides.[5] On observe, une fois de plus, que les médias jouent un rôle majeur

[1] Il est considéré soit comme une circonstance aggravante de l'homicide, soit comme un délit indépendant. En Argentine une loi votée en 2009 ne fut promulguée qu'en en avril 2017(La ley de protección integral para prevenir, sancionar, erradicar la violencia contra las mujeres en los ámbitos en que se desarrollen sus relaciones interpersonales, http://www.lanacion.com.ar/1799664-casi-no-se-apica-la-ley-contra-los-femicidios). Mes remerciements à M. Baila Traore, étudiant en Master Professionnel à la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2, pour ces informations précieuses.

[2] « When I testified about femicide at the International Tribunal, I defined it implicitly as a hate killing of females perpetrated by males. For example, I stated that: "From the burning of witches in the past, to the more recent widespread custom of female infanticide in many societies, to the killing of women for so-called honor, we realize that femicide has been going on a long time. […] After making minor changes in my definition of femicide over the years, I finally defined it very simply as "the killing of females by males because they are female." I'll repeat this definition: "the killing of females by males because they are female." I use the term "female" instead of "women" to emphasize that my definition includes baby girls and older girls. However, the term femicide does not include the increasingly widespread practice of aborting female fetuses, particularly in India and China. The correct term for this sexist practice is female feticide. » http://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html

[3] MacKinnon, C. A., *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, Yale University Press, 1979.

[4] « 16 países latinos tipificam o feminicídio: Argentina, Brasil, Bolívia, Chile, Colômbia, Costa Rica, El Salvador, Equador, Guatemala, Honduras, México, Nicarágua, Panamá, Peru, República Dominicana e Venezuela. O Brasil foi o último a fazê-lo, em 9 de março de 2015.» http://www.bbc.com/portuguese/internacional-38183545

[5] *Ibid.*

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

lorsqu'ils disent et montrent la réalité vécue au Brésil à l'égard de la violence contre les femmes, et qu'ils sont porteurs des évolutions jurilinguistiques. L'humanisation du discours médiatique à travers des témoignages des victimes, des responsables des autorités et de la société civile, sans tomber dans le piège du sensationnalisme, allant de pair avec une déseuphémisation des discours, ainsi qu'un rétablissement dans la clarté des fonctions linguistiques des émetteurs et des destinataires des messages seraient bénéfiques au système même, en reconnaissant ses défauts structurels et en ouvrant un dialogue social au sujet de son amélioration véritable[1].

Pour parler avec P. Chareaudeau[2], la sphère médiatique devrait, ainsi, recouper la sphère citoyenne, afin de signifier à la sphère politique les changements nécessaires et trouver un équilibre dans la relation problématique identifiée par Tzvetan Todorov[3] entre l'homme-éthique et l'homme-politique: « Ce n'est qu'en agissant sur les possibles dérives de la machine médiatique et du discours journalistique que pourra s'établir un certain équilibre entre éthique de conviction et éthique de responsabilité. »

Bibliographie

Arendt, H., *Du mensonge à la violence*, Calmann-Lévy, 1972.
Baudrillard, J., *La société de consommation*, Editions Denoël, 1970.
Braud, P., *Violences politiques*, Seuil, 2004.
Charaudeau, P., « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », Communication [En ligne], Vol. 27/2 | 2010, mis en ligne le 14 août 2012, consulté le 14 juillet 2017. URL : http://communication.revues.org/3066 ; DOI : 10.4000/communication.3066
Cornu, G., *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris, 2005.
Durand, Gilbert, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, 1992.
Eco, U., « Penser la guerre » in *Cinq questions de morale*, Editions Grasset & Fasquelle, 2000.
Elias, N., *La société des individus*, Fayard, 1987.
Jonas, H., *Le Principe Responsabilité*, Flammarion, 1991.
MacKinnon, C. A., *Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination*, Yale University Press, 1979.
Rodríguez Càrcela, R., « Del crimen pasional a la violencia de género: evolución y su tratamiento periodístico », Ámbitos, Núm. 17, Sevilla, 2008.
Todorov, T., *Nous et les autres*, Editions du Seuil, 1989.
Weber, M., *Économie et société*, Plon, Paris, 1971.

Ressources électroniques

eur-lex.europa.eu
https://www.priberam.pt/dlpo/moroso
http://stella.atilf.fr/
http://www.linguee.fr/
http://g1.globo.com/pi/piaui/noticia/2013/04/teresina-acumula-5-mil-processos-de-violencia-contra-mulheres-diz-juiz.html
http://meteacolher.com.br/
http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2011/8/maria-da-penha-law-a-name-that-changed-society
http://g1.globo.com/am/amazonas/noticia/2016/08/no-am-47-mil-casos-de-violencia-domestica-sao-registrados-em-2016.html

[1] « Le silence, au contraire, efface publiquement et la violence et la victime; mais il inflige à ceux qui savent une forme supplémentaire, et secrète, de souffrance.» BRAUD, P., *Violences politiques*, Seuil, 2004, p.211.
[2] Charaudeau, P., *op. cit.*
[3] Todorov, T., *Nous et les autres*, Editions du Seuil, 1989.

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)

http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html
http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html
http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/12/151209_obstaculos_violencia_mulher_rm
http://g1.globo.com/rr/roraima/noticia/2013/08/em-rr-tramitam-6-mil-processos-de-violencia-domestica-no-mp.html
http://g1.globo.com/pi/piaui/noticia/2013/04/teresina-acumula-5-mil-processos-de-violencia-contra-mulheres-diz-juiz.html
http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/03/150307_analise_lei_feminicidio_ms
http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/12/151209_obstaculos_violencia_mulher_rm
http://www.bbc.com/portuguese/internacional-38183545
http://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html
http://www.feminicidio.net/documento/diana-russell-autora-del-t%C3%A9rmino
http://www.lanacion.com.ar/1799664-casi-no-se-apica-la-ley-contra-los-femicidios

BDD-A29950 © 2017 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:51:44 UTC)